

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Rennes, le

20 NOV. 2017

Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

préalable à l'autorisation au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) relative au projet d'aménagement de la dernière tranche de la ZAC Atalante à Saint-Jouan-des-Guérêts par Saint-Malo Agglomération

En application de l'arrêté préfectoral de ce jour, il sera procédé, à la demande de Saint-Malo Agglomération, à une enquête publique effectuée au titre du code de l'environnement, en vue d'obtenir l'autorisation pour l'aménagement de la dernière tranche de la ZAC Atalante sur le territoire de la commune de Saint-Jouan-des-Guérêts.

Par décision en date du 14 novembre 2017, le président du Tribunal administratif de Rennes a désigné Madame Danielle FAYSSE, urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête.

Les pièces du dossier de demande d'autorisation et un registre d'enquête publique seront déposés à Saint-Malo Agglomération (siège de l'enquête) – 6 rue de la Ville Jégu – 35260 Cancale ainsi qu'à la mairie de Saint-Malo et de Saint-Jouan-des-Guérets du vendredi 15 décembre 2017 (9h) au lundi 15 janvier 2018 inclus (17h30) (et consultable sur http://www.stmalo-agglomeration.fr/modification-vocation-Atalante.html) afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituels et consigner éventuellement sur le registre, ses observations, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête indiquée.

Les observations peuvent également être transmises par voie électronique à l'adresse suivante :

ZAC.Atalante@stmalo-agglomeration.fr

La consultation des pièces du dossier est également possible sur le site internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : www.ille-et-vilaine.gouv.fr (Rubriques : publications – publications légales – enquêtes publiques - avis d'enquête).

Un poste informatique sera mis à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00 pour consultation du dossier.

Madame Danielle FAYSSE, commissaire enquêteur, recevra en personne les observations écrites ou orales du public :

Lieux	Jours et heures de permanence	Horaires d'ouverture et adresses
SMA	Le vendredi 15 décembre 2017 de 9h00 à 12h00 Le lundi 15 janvier 2018 de 14h30 à 17h30	Lundi à vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30 6 rue de la ville Jégu 35260 CANCALE
Mairie de St-Jouan des Guérets	Le mercredi 20 décembre de 14h00 à 16h00 Le mardi 9 janvier 2018 de 14h00 à 16h00	Lundi à jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h vendredi de 9h30 à 12h30 4 place de l'Église 35430 ST JOUAN DES GUERETS
Mairie de St-Malo	Le jeudi 4 janvier 2018 de 14h00 à 17h00	Lundi à vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Locaux de la direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme 18 chaussée Eric Tabarly 35400 ST MALO

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est M. Luc Graindorge de Saint-Malo Agglomération (@: I.graindorge@stmalo-agglomeration.fr) – 6, rue de la Ville Jégu – BP11 -35260 Cancale.

Au terme de la procédure, une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées, sera mise en ligne sur le site internet de la préfecture http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr (rubrique « publications ») et déposée à Saint-Malo Agglomération, à la mairie de Saint-Malo, à la mairie de Saint-Jouandes-Guérets ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour autoriser Saint-Malo Agglomération, maître d'ouvrage de l'opération, à la réalisation du projet d'aménagement de la dernière tranche de la ZAC Atalante à Saint-Jouan-des-Guérêts.

Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général,

Denis ØLAGNON